

Les relations économiques internationales sont de plus en plus étroitement régies par des accords conclus entre Etats. L'opération d'investissement international consistant à implanter des actifs sur le territoire d'un autre est ainsi encadrée par près de trois mille traités bilatéraux actuellement en vigueur. Ces instruments contiennent des normes assurant la protection de l'investissement. Les modalités de cette protection dépendent d'une énonciation spécifique propre à chacune des clauses, même si celles-ci se rattachent à des modèles communs. Dans ce contexte, une étude des techniques conventionnelles mobilisées par le droit international des investissements offre assurément un outil scientifique précieux car elle s'inscrit dans une réflexion assez peu abordée par une doctrine pourtant très développée.

Informations :

Les pauses-café seront servies à la bibliothèque de l'IHEI (1^{er} étage, escalier M)
Le cocktail aura lieu salle Goullencourt (1^{er} étage, escalier M)

Contact :

(Places limitées, inscription obligatoire)

Marine BOLLACK
I.H.E.I – Université Panthéon-Assas
12, place du Panthéon - 75005 PARIS

courriel : marine.bollack@u-paris2.fr

tél : 33 1 44 41 55 52
fax: 33 1 44 41 55 49
site internet : www.ihei.fr



COLLOQUE de l'IHEI

IHEI
institut des hautes
études internationales



Les techniques conventionnelles du droit international des investissements

Jeudi 19 juin 2014

~

Salle des Conseils
2^e étage, escalier M

Université Panthéon-Assas
12, place du Panthéon
75005 Paris

Les techniques conventionnelles du droit international des investissements

MATIN

Présidence : M. Ibrahim Fadlallah, professeur émérite de l'Université Paris Ouest - Nanterre La Défense

- 9 h 00 : Accueil
- 9 h 20 : • *Tableau général des clauses du droit des investissements*
M. Yves Nouvel, professeur à l'Université Panthéon-Assas
- 9 h 40 : • *La clause de la nation la plus favorisée*
M. Geoffroy Lyonnet, Cabinet Curtis, Mallet-Prevost, Colt & Mosle LLP, avocat au barreau de Paris
- 10 h 00 : • *La clause de traitement national*
M. Thierry Lauriol, Cabinet Jeantet, avocat au barreau de Paris
- 10 h 20 : Débats et pause
- 11 h 20 : • *La clause de traitement juste et équitable*
M. Carlo Santulli, professeur à l'Université Panthéon-Assas
- 11 h 40 : • *La clause de sécurité pleine et entière*
Mme Geneviève Burdeau, professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne
- 12 h 00 : Débats et déjeuner libre

Les techniques conventionnelles du droit international des investissements

APRES-MIDI

Présidence : M. Charles Leben, professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas

- 14 h 20 : • *La clause de couverture*
M. Gérard Cahin, professeur à l'Université Panthéon-Assas
- 14 h 40 : • *La clause de libre transfert*
M. Walid Ben Hamida, maître de conférences à l'Université d'Evry et à l'Institut d'études politiques de Paris
- 15 h 00 : Débats et pause
- 16 h 10 : • *La clause de libre exploitation*
M. Franck Latty, professeur à l'Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité
- 16 h 30 : • *La clause relative à l'expropriation*
M. Michael Ostrove, cabinet DLA Piper, avocat aux barreaux de Paris et de New York
- 16 h 50 : • *La clause d'indemnisation*
M. Arnaud de Nanteuil, professeur à l'Université du Maine
- 17 h 10 : Débats
- 17 h 30 : Cocktail